



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 48851

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de conforter le rôle des opérateurs et donner une nouvelle feuille de route à l'Institut français, dans le cadre notamment de son prochain contrat d'objectifs et de performance pour 2014-2016. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

## Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Institut français (IF) pour les trois prochaines années est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre d'un dialogue quadripartite entre l'Institut, le ministère des affaires étrangères et du développement international, le ministère de la culture et de la communication et le secrétariat d'État chargé du budget. Il s'agit de conforter l'opérateur pivot de l'action culturelle extérieure, de renforcer ses priorités d'action et de lui confier de nouvelles tâches : professionnalisation du réseau en promouvant notamment les activités de formation et en favorisant l'échange de bonnes pratiques, développement d'outils numériques innovants, mobilisation des mécénats, meilleure connaissance des publics, amélioration des liens avec les grands opérateurs culturels français pour une meilleure connaissance par le réseau de leurs programmations culturelles. Ces différents axes reprennent en grande partie les recommandations énoncées par les rapporteurs sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48851

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 991

**Réponse publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5853